

Je demande un passeport biométrique Je suis une personne majeure

SEULEMENT SUR RENDEZ-VOUS : 01 45 10 76 00, PRÉSENCE OBLIGATOIRE au dépôt et au retrait.

- 1) Je complète le dossier Cerfa Vert remis par l'accueil ou la pré-demande que j'ai remplie sur Internet via <https://passeport.ants.gouv.fr/> dont j'ai imprimé le reçu.
- 2) J'apporte les pièces obligatoires :

<p style="color: #0070C0; font-weight: bold;">1ère demande</p> <p style="color: #0070C0; font-weight: bold;">J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Cerfa Vert Rempli ou Pré-demande à imprimer impérativement :</u> <input type="checkbox"/> Carte d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans : <i>original + photo</i> OU Acte de naissance original (copie intégrale) de moins de 3 mois (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes) ; <input type="checkbox"/> Pour justifier d'un nom d'époux(se) : livret de famille ou acte de mariage (copie intégrale) ; <input type="checkbox"/> Photo d'identité récente (moins de 6 mois), non coupée et conforme aux normes, 35 x 45 mm sur un fond clair (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...) ; <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins d'1 an à votre nom et prénom : <i>original + photocopie</i> (facture d'eau, électricité, de téléphone fixe, avis d'imposition ou certificat de non-imposition,...) ; <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (achat en ligne via timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac) : 86€.
<p style="color: #0070C0; font-weight: bold;">Renouvellement</p> <p style="color: #0070C0; font-weight: bold;">J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <u>Cerfa Vert Rempli ou Pré-demande à imprimer impérativement ;</u> <input type="checkbox"/> Passeport : <i>original + photocopie</i> ; <input type="checkbox"/> Pour justifier d'un nom d'époux (se) : livret de famille ou acte de mariage (copie intégrale) ; <input type="checkbox"/> Photo d'identité récente (moins de 6 mois), non coupée et conforme aux normes 35 x 45mm sur un fond clair (en couleur, sans lunettes, visage dégagé, sans accessoire visible dans les cheveux, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée...) ; <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile moins d'1 an à votre nom et prénom : <i>original + photocopie</i> (facture d'eau, électricité, de téléphone fixe, avis d'imposition ou certificat de non-imposition,...) ; <input type="checkbox"/> Timbre fiscal (achat en ligne via timbres.impots.gouv.fr ou en bureau de tabac) : 86€ ; <p>Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Carte d'identité en cours de validité : <i>original + photocopie</i> OU <input type="checkbox"/> Acte de naissance original (copie intégrale) de moins de 3 mois (sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé ou pour les français nés à l'étranger dont l'acte est détenu par le service central d'état civil de Nantes).
<p style="color: #0070C0; font-weight: bold;">Perte/Vol</p> <p style="color: #0070C0; font-weight: bold;">J'apporte en Mairie :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> L'ensemble des documents exigés pour une 1^{ère} demande ; <input type="checkbox"/> Déclaration de perte datée et signée : <i>original + copie</i> à trouver sur Internet (Cerfa n°14011*01) ou en mairie OU <input type="checkbox"/> Déclaration de vol : <i>original + photocopie</i> à effectuer en commissariat ou en gendarmerie



Si pas de carte nationale d'identité :

- Pièce officielle avec photo (carte vitale, pass navigo, permis de conduire, ...) : *original + photocopie.*

Attention, des pièces complémentaires sont exigées pour les situations suivantes :

➤ **Si l'intéressé est hébergé :**

- Pièce d'identité de la personne qui vous héberge : photocopie recto-verso uniquement ;
- Attestation de l'hébergeant **signée et datée** certifiant que vous habitez chez lui de manière stable ou depuis **plus de 3 mois** : original (les nom et prénom doivent être mentionnés dans l'attestation) ;
- Justificatif de domicile récent (**moins d'1 an**) au nom de l'hébergeant : original + photocopie ;
- Justificatif complémentaire à votre nom et prénom récent** : bulletin de salaire, facture de téléphone mobile, attestation de Sécurité sociale, relevé de compte bancaire ...

➤ **Si l'intéressé est né à l'étranger :**

- Justificatif de nationalité française **acte de naissance de moins de 3 mois avec la mention de naturalisation** ;
- Titre de séjour : original + photocopie **OU** Document avec photo délivré par la Préfecture lors de la naturalisation : original + photocopie ;
- Passeport étranger : original + photocopie **OU** Carte nationale d'identité européenne : originale + photocopie ;
Le journal officiel, où paraissent les décrets de naturalisation, n'est pas considéré comme un document justifiant la nationalité française.

➤ **Pour l'utilisation d'un nom d'usage :**

- Double nom :
 - Acte de naissance de **moins de 3 mois** faisant apparaître la double filiation.
- Changement de nom :
 - Acte de naissance de **moins de 3 mois** faisant apparaître le nouveau nom.
- Mariage :
 - Acte de mariage : original (**moins de 3 mois**) **OU** Livret de famille : original + photocopie de la page mentionnant le mariage.
- Garder son nom de mariage :
 - Jugement de divorce : original + photocopie.
- Veuf(ve):
 - Livret de famille : original + photocopie des pages du mariage et du décès de l'époux(se)
 - Acte de décès de l'époux(se) (**moins de 3 mois**) : original.

➤ **En cas de tutelle :**

- Le jugement désignant le tuteur : original + photocopie.

Lors du dépôt de votre dossier,

Les délais donnés par le Service citoyenneté sont toujours à titre indicatif.

Ils fluctuent selon la période et le nombre de demandes dans le Val-de-Marne

Anticipez dans la mesure du possible vos démarches.